

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

• • • • •

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jésus VEIGA, Maire.

Présents : MM. Jésus VEIGA • Mme Martine ANDRIEUX • M. Jean-Louis CORREIA • Mme Annie FAURE • M. Alain PLESSIS • Mme Martine DUBERNET • MM. Jean-Pierre DEYRES • Jean-Claude MANDRON • Jean-Pierre SEGUIN • Mmes Bénédicte PITON • Sylvie LESUEUR • Sonia MEYRE • Hélène PETIT • M. Philippe PAQUIS • Mme Isabelle FORTIN.

Pouvoirs : M. Martial ZANINETTI → pouvoir à Mme Martine ANDRIEUX • Mme Christiane BROCHARD → pouvoir à M. Jésus VEIGA • M. Frédéric MOREAU → pouvoir à Mme Martine DUBERNET • M. Didier DEYRES → pouvoir à M. Philippe PAQUIS • Mme Sophie BRANA → pouvoir à Mme Isabelle FORTIN.

Absents : M. Jean BABINOT • Mme Annick CAILLOT • M. Jean-Marie LABADIE.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2016.

Nombre de Conseillers en Exercice : 23.

Mme Sylvie LESUEUR a été désignée Secrétaire de Séance.

• • • • •

COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN n'approuvent pas le compte rendu pour manque de précision. M. Philippe PAQUIS enregistrant toutes les séances, proposera tous les amendements lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

- n° 16/20 du 12 avril 2016, portant passation d'un marché complémentaire pour la réhabilitation du réservoir sur tour, et retenant l'entreprise COFEX LITTORAL, pour un montant de 10 470 € HT ;
- n° 16/21 du 28 avril 2016, portant passation d'un marché relatif aux travaux de diagnostic du forage du bourg F2bis, et retenant l'entreprise HYDRO ASSISTANCE, pour un montant de 12 060 € HT ;
- n° 16/22 du 2 mai 2016, portant acquisition d'un camion benne d'occasion, et retenant le distributeur SOVIA 273, pour un montant de 13 700 € HT ;
- n° 16/23 du 4 mai 2016, portant commande d'une étude de faisabilité technique et économique du projet d'extension du groupe scolaire, et retenant l'entreprise FREELANCE ETUDES, pour un montant de 9 210,53 € HT.

M. Philippe PAQUIS demande des précisions sur cette étude, certaines choses ayant déjà été faites. M. le Maire explique qu'il s'agit d'une étude technique et économique sur les besoins identifiés afin d'avoir un projet le mieux adapté au meilleur coût possible.

N° 16-047 . CRÉATION COMITÉ CONSULTATIF « OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ;

M. le Maire expose que ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal, notamment des représentants des associations locales, mais pas seulement. La composition est proposée par le Maire pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des instances membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant l'intérêt de créer un Comité Consultatif « Observatoire Économique et Social » afin d'associer et de consulter des administrés de la commune, représentants ou pas des associations locales par rapport à la communication de la municipalité ;

Il est proposé de créer un Comité Consultatif composé de :

. 7 membres élus du Conseil Municipal : Martine DUBERNET, Bénédicte PITON, Frédéric MOREAU, Martial ZANINETTI, Martine ANDRIEUX, Jean-Claude MANDRON, Christiane BROCHARD ;

. 15 membres extérieurs : Pierre HUC, Marc ROGER, Jacques VANHOVE, Pierre HARROUARD, Julien PICOT, Christophe MOREL, Luc DUHAU, Aurore DAMIGON, Jean-Luc LESUEUR, Gilles CIMETIÈRE, Nadia DEGEORGES, Jean-Luc QUETTIER, Cristel MARTIN, Jean-Claude JACOB, Sophie ANTOINE.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 CONTRE (M. Didier DEYRES par pouvoir à M. Philippe PAQUIS, Mme Sophie BRANA par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

DÉCIDE d'instituer un Comité Consultatif « Observatoire Économique et Social » pour la durée du mandat.

DONNE MISSION à M. Frédéric MOREAU d'animer ce Comité et d'en être le rapporteur auprès du Conseil Municipal.

M. Jean-Pierre DEYRES arrive pendant la lecture de cette délibération.

M. Philippe PAQUIS demande quel va être le rôle de ce Comité. Selon lui, il reviendrait au CCAS de conduire cette mission. M. le Maire considère que le CCAS a son rôle d'aide et de proximité auprès des personnes en difficulté. Il attend du Comité des éléments de réflexion sur les aspects économiques et sociaux ainsi que de la prospective.

Mme Isabelle FORTIN demande pourquoi l'opposition n'en fait pas partie et pourquoi Mme Sophie BRANA qui avait été proposée n'y est finalement pas. M. le Maire confirme que Mme Sophie BRANA ne sera pas proposée étant donné qu'elle n'a pas voté le budget du CCAS. Il renouvelle toute sa confiance à l'ensemble des membres du CCAS, qui font un travail remarquable et discret sur des dossiers sensibles.

N° 16-048 . ÉTAT DES BESOINS EN MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS SAISON 2016

M. le Maire explique que dans le cadre de l'organisation des secours et de la surveillance des plages pour la prochaine saison estivale, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Plages souhaite connaître dès maintenant les effectifs nécessaires sur chaque commune ainsi que la période d'activité.

Considérant la date d'arrivée tardive des CRS soit le 20 juillet 2016 et la responsabilité qui incombe au Maire sur la surveillance des plages de la commune, il est indispensable de composer des équipes de MNS civils renforcés durant les périodes de forte fréquentation sur les plages sans la présence de CRS, et de constituer des équipes mixtes autour d'un chef de poste ou de son adjoint venant des CRS aux dates de leur présence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DÉCIDE d'établir comme suit les besoins en effectif de surveillance et d'assistance aux estivants sur la plage du Gressier :

- Période de fonctionnement → les 11 et 12 juin et du 18 juin au 11 septembre 2016 ;
- Effectifs les 11 et 12 juin → 7 civils ;
- Effectifs du 18 juin au 03 juillet → 6 civils + 1 le week-end ;
- Effectifs du 04 juillet au 19 juillet → 9 civils ;
- Effectifs du 20 juillet au 22 août → 5 CRS et 9 civils ;
- Effectifs du 23 août au 04 septembre → 9 civils ;
- Effectifs du 05 au 11 septembre → 6 civils + 1 le week-end

CHARGE M. le Maire d'en informer M. le Président du SIVU Plages pour suite à donner.

Les crédits nécessaires sont à inscrire d'office sur le budget principal 2016.

N° 16-049 . NETTOYAGE SAISONNIER DES PLAGES . CRÉATION DES POSTES

M. le Maire expose que dans le cadre du partenariat financier avec le département, en matière de nettoyage des plages, il est nécessaire d'envisager un entretien hebdomadaire manuel en complément du nettoyage mécanisé à la cribleuse effectué en régie communale.

Cela concerne les principaux accès et la plage, particulièrement le haut de plage et le bas de dune inaccessibles et particulièrement sensibles.

Parallèlement une sensibilisation passant par de la communication va être envisagée pendant cette même période

Pour ce faire, il est proposé de créer cinq postes d'agent contractuel à temps non complet de 20 heures hebdomadaires pendant les mois de juillet et août 2016 :

- . 2 en juillet,
- . 3 en août

La rémunération des contrats à durée déterminée à caractère saisonnier se ferait sur les bases de la grille de la fonction publique territoriale, au 1^{er} échelon de l'échelle 3 « adjoint technique de 2^{ème} classe » selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, indice brut 297, indice majoré 309.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE ces dispositions.

CHARGE M. le Maire de procéder au recrutement et de signer les contrats à intervenir.

Les crédits sont inscrits au budget « Principal » 2016.

N° 16-050 . PARTICIPATION À L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR LE COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

L'Amicale du Personnel de la commune, constituée en association, regroupe les agents communaux actifs ainsi que les retraités.

La participation pour l'adhésion au Comité National de l'Action Sociale est estimée pour l'année 2016 à 11 696,62 €, afin d'engager et continuer à œuvrer dans le sens qui a toujours été le sien, c'est-à-dire resserrer les liens d'amitié et de solidarité au sein du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCORDE une participation financière de 11 696,62 € pour 2016 à l'association de l'Amicale du Personnel Communal.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016.

N° 16-051 . PROGRAMME DE TRAVAUX 2016 FORÊT COMMUNALE SOUS RÉGIME FORESTIER

Vu le plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts, accepté le 2 décembre 2004 par délibération du Conseil Municipal sur la période 2004/2018, prévoyant certains travaux de débroussaillage, d'élagage, d'entretien de chemins et pare-feu pour 2016 ;

Vu le descriptif des actions proposées et leur localisation fourni en ce début d'année ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DONNE son aval pour le programme et souhaite la répartition suivante au niveau de la dévolution des travaux :

En maintenance :

- . Entretien du périmètre par traitement manuel avec pose de plaques, piquets et peinture sur 8,3 km.
 - . Travaux de débroussaillage DFCI au niveau du GF (Garde-feu) n° 76 au GF n° 80 en régie communale directe.
- Le montant estimatif des travaux de maintenance est de 3 220 € HT.

Sylvicoles :

- . Cloisonnement sylvicole avec ouverture mécanisée sur les parcelles 20a et 41a pour une superficie de 27 ha en régie communale directe.
 - . Dégagement des régénérations naturelles sur les parcelles 20a et 41a pour une superficie de 27 ha pour un montant estimé à 8 300 € HT sous maîtrise d'ouvrage ONF.
 - . Dépressage des régénérations naturelles de dunes avec élagage à 2 m de 600 tiges/ha sur les parcelles 22 et 42b pour une surface de 70 ha pour un montant estimé à 48 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage ONF.
 - . Travaux préalables à la régénération par destruction de la végétation au rouleau landais sur les parcelles 20b, 38a et 37a pour une surface de 42 ha en régie communale directe.
 - . Fourniture de graines de pin maritime sur les parcelles 20b, 21a, 37a et 38a pour un total de 384 kg en régie communale directe.
 - . Semis de sécurité à la volée (non compris la fourniture de graine de pin maritime) sur les parcelles 20b, 21a, 37a et 38a pour une superficie de 64 ha en régie communale directe.
- Le montant estimatif des travaux sylvicoles est de 100 600 € HT.

D'infrastructures :

- . Travaux d'entretien des infrastructures avec rebouchage des trous en formation sur route forestière DFCI pour une distance de 8 km en régie communale directe.

. Réfection généralisée des infrastructures, dossier subventionné à 80 %, de la piste de Leuchit du Pellet.

Le montant estimatif des travaux d'infrastructure est de 74 850 € HT.

Touristiques :

. Entretien de parcours sportifs sur l'espace du Poumon Vert sur une distance de 17 km pour un montant estimatif de 2 300 € HT en régie communale.

Le montant estimatif total de ce programme d'actions est de 180 970 € HT.

CHARGE

M. le Maire de porter ce programme à connaissance de l'ONF et de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 « Forêt ».

M. Philippe PAQUIS souhaite des précisions sur la maîtrise d'œuvre de ces travaux. M. Jean-Pierre DEYRES rappelle que pour cette partie sous régime forestier, c'est l'ONF qui reste le gestionnaire.

M. Philippe PAQUIS demande si la vente de bois s'est bien déroulée. M. Jean-Pierre DEYRES explique que les prix sont de 4 à 5 € le m³, en dessous des prix de retraits. L'ONF n'a pas souhaité vendre à ce prix-là.

N° 16-052 . CONTRAT DE PRÊT À USAGE OU COMMODAT MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR DES JARDINS PARTAGÉS

Vu le projet de convention sous la forme d'un contrat de prêt à usage ou commodat ;

La municipalité a souhaité mettre à disposition un terrain communal à l'intention des habitants désirant cultiver un jardin. Le rôle majeur de ce lieu est d'ordre social puisqu'il accueille tous les porgeais sans distinction dans l'objectif de favoriser les échanges entre concitoyens. Parallèlement, ces jardins partagés sensibilisent leurs usagers à l'environnement et au développement durable et, in fine, concourent à la préservation de la biodiversité.

Le terrain communal concerné, d'une superficie de 2 990m², est situé Chemin de l'Archevêque, parcelle cadastrée A 624. Il a été divisé en 14 parcelles de 186 m² et aménagé (clôtures extérieures, portail, puits forés).

Il est proposé d'établir une convention avec chacun des intéressés au moyen d'un contrat de prêt à usage. Ce contrat est signé entre les parties pour une durée de 1 an à compter de sa signature. Chaque emprunteur s'engage à respecter les clauses, charges et conditions de prêt exposées dans le contrat. En échange, il bénéficie des droits d'accès et d'usage à une parcelle ainsi que de ceux à la parcelle commune. Une même parcelle peut être cultivée par plusieurs emprunteurs. L'emprunteur est responsable de l'entretien de sa parcelle et est tenu de souscrire personnellement une assurance. Si les engagements ne sont pas respectés, l'emprunteur s'expose à des dommages et intérêts et/ou à une résiliation du contrat.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES par pouvoir à M. Philippe PAQUIS, Mme Sophie BRANA par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

AUTORISE

M. le Maire à signer les contrats de prêt à usage ou commodats avec :

- . BERNADET Serge - 4 Rue des Grands Prés 33680 LE PORGE
- . BERTHELIER Sébastien - 39 Allée de Villeneuve 33680 LE PORGE
- . BROSSARD Jacques - 12 Résidence Les Matines 33680 LE PORGE
- . DRUILLENNEC Virginie - 1 Lotissement Les Girolles 33680 LE PORGE
- . FITTE Olivier - 20 Avenue de la Côte d'Argent 33680 LE PORGE
- . GUEGUEN Magali - 17 B Chemin de l'Archevêque 33680 LE PORGE
- . HILAIRE Nicolas - 171 Avenue du Bassin d'Arcachon 33680 LE PORGE

- . IMSISSEN Marc - 35 Chemin du Mérot 33680 LE PORGE
- . JULIEN Pierre - 23 ZAE de la Gare 33680 LE PORGE
- . LEGRAND Bernard - 87 Avenue du Bassin d'Arcachon 33680 LE PORGE
- . LE MEN Henri - 3 D Avenue du Médoc 33680 LE PORGE
- . MARTINO Delphine - 87A Avenue du Bassin d'Arcachon 33680 LE PORGE
- . MOY Laëtitia – 33 D Avenue du Bassin D'Arcachon 33680 LE PORGE
- . TRIFI Frédérique - 3 Chemin de la Procession 33680 LE PORGE
- . VEILLARD Sandra - 33 Avenue du Bassin d'Arcachon 33680 LE PORGE
- . ZANINETTI Martial - 23 Allée de la Forêt 33680 LE PORGE

Mme Isabelle FORTIN demande quel est le coût de cette opération. M. le Maire lui indique qu'il se situe à environ 7 000 €, comprenant la clôture et les puits forés. Il rappelle qu'une demande de subvention a été déposée ; elle couvrirait 80 % de ce coût.

N° 16-053 . CONTRAT DE PRÊT À USAGE OU COMMODAT MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION CANINE

Vu la demande M. Erwan POUHAER, 14 Chemin Lapeyre 33370 TRESSES, du 24 janvier 2016 ;

Vu le certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie, délivré par la Préfecture le 11 mars 2014, à actualiser tous les 10 ans ;

Vu le projet de convention sous la forme d'un prêt à usage ou commodat ;

M. le Maire propose de passer une convention avec M. Erwan POUHAER, éducateur canin, comprenant la mise à disposition d'un terrain de 9 100 m² situé Chemin du Mineur, parcelle D1.

Ce lieu lui permettra de proposer des cours individuels ou collectifs d'éducation pour chiots ou chiens adultes. Le terrain n'accueillera pas d'animaux la nuit, ni de gardes de chiens, ni de pensions canines.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES par pouvoir à M. Philippe PAQUIS, Mme Sophie BRANA par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

AUTORISE M. le Maire à signer le prêt à usage ou commodat avec M. Erwan POUHAER 14 Chemin Lapeyre 33370 TRESSES.

M. Philippe PAQUIS demande pourquoi une société privée bénéficie d'une mise à disposition gratuite d'un terrain communal, alors que nos associations locales payent certaines choses. M. le Maire explique que ce type de contrat est révocable à tout moment, contrairement aux contrats de type « bail rural ». La perte de recettes est minime par rapport aux conséquences éventuelles de la résiliation d'un bail de type commercial ou rural. M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN expliquent qu'ils s'abstiennent au titre de l'équité. Le prêt de terrain créé un précédent.

N° 16-054 . ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU TITRE DE LA JONCTION DE LA PISTE CYCLABLE BOURG-OCÉAN AVEC L'AGGLOMÉRATION

Vu le tracé de la piste cyclable bourg-océan transmis par le bureau d'étude Ouest du Conseil Départemental ;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu le projet de plan de bornage du 22 avril 2016 établi par le Cabinet BLADIER ;

Afin de réaliser la jonction entre la piste cyclable Bourg/Océan et le lotissement Plein Soleil à l'entrée de l'agglomération côté ouest Avenue de l'Océan, il faut obtenir la maîtrise foncière des emprises concernées par le tracé.

Pour cela, M. le Maire expose la nécessité de conduire les opérations foncières suivantes consistant en l'acquisition d'une partie de la parcelle voisine : la parcelle BI 27p appartenant à M. et Mme Jean-Claude DUGÈNE d'une surface de 2 m².

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, et 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES par pouvoir à M. Philippe PAQUIS, Mme Sophie BRANA par pouvoir à Mme Isabelle FORTIN, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

DÉCIDE de procéder à l'acquisition de la parcelle de M. et Mme Jean-Claude DUGÈNE pour un montant de 200 € et de prendre en charge les frais afférents aux actes à établir.

CHARGE M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération foncière y compris la prise de possession anticipée permettant de réaliser les travaux en urgence.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2016.

Mme Isabelle FORTIN s'étonne du montant proposé pour l'achat des 2 m². M. Philippe PAQUIS demande pourquoi il n'y pas d'estimation des Domaines. Il considère qu'il y a un problème d'équité au niveau du prix par rapport à de précédentes acquisitions. M. le Maire rappelle que sur ce type de transaction, l'estimation des Domaines n'est pas requise. De plus, la situation est particulière, le propriétaire n'est pas demandeur.

La délibération n° 16-055 . Attribution de lot Zone Artisanale Économique, est retirée de l'Ordre du Jour.

M. le Maire réagit par rapport à l'intervention de M. Didier DEYRES à la précédente réunion du Conseil Municipal. Concernant l'entreprise PRESTIBAT, il considère que son intervention est mal venue. Cette entreprise est bien existante et n'est pas en liquidation judiciaire. Mme Isabelle FORTIN explique qu'il n'a pas été affirmatif.

Sur le projet « Presbytère », il confirme que ce bien n'a été nullement bradé puisqu'il n'a pas été vendu. Le projet n'est pas encore finalisé ; des échanges ont lieu avec plusieurs partenaires. Mme Isabelle FORTIN demande si cela va se concrétiser. M. le Maire reconnaît que ce projet piétine, il évoque le problème d'obtention des financements par les partenaires, et le climat difficile pour les affaires.

Concernant le PLU, M. le Maire explique que le fait de rester en POS nous mènerait à évoluer jusqu'à plus de 10 000 habitants. Le PLU garantit la maîtrise de l'évolution de la population et protège la notion de village. Sur la montée du prix du terrain, c'est le résultat de l'offre et de la demande sur lequel la municipalité n'a pas de prise. Sur les logements sociaux, la loi nous y oblige à partir de 3 500 habitants. Dans les zones d'aménagement prévues au PLU, il y aura 20 % de logements sociaux à réaliser. M. Philippe PAQUIS affirme que c'est sous le mandat du Maire que beaucoup de permis de construire ont été délivrés. M. le Maire rappelle que l'instruction n'est pas réalisée par la municipalité mais par l'administration et sur la base du POS.

Sur le problème de l'aménagement du bourg, au niveau du virage Avenue de Bordeaux, M. le Maire indique que ce n'est pas la municipalité qui fixe les courbures et les normes en la matière, c'est le Conseil Départemental qui est responsable de cette route départementale. Il fait lecture de la réponse du Centre Routier Départemental au courrier de demande de vérification de la Mairie. M. Philippe PAQUIS considère néanmoins qu'il existe un problème de croisement avec les véhicules lourds. Avec la vitesse, il y aura un sérieux danger. Il rappelle qu'il aurait été bien mieux sécurisé de faire passer la voie douce Avenue de Maisonnieu. M. le Maire confirme qu'il n'est pas possible d'échapper aux prescriptions de voirie du Centre Routier Départemental. M. Philippe PAQUIS pense qu'il n'aurait pas refusé d'élargir la route départementale si cela leur avait été proposé.

M. Philippe PAQUIS souhaite des explications sur la récente coupure d'eau dans tout le village. M. Alain PLESSIS apporte plusieurs précisions sur cet incident. M. Philippe PAQUIS demande si les fuites d'eau seront facturées. M. Alain PLESSIS lui répond par la négative, elles seront comptabilisées en pertes techniques.

M. Philippe PAQUIS demande à ce que M. Daniel LE DOLEDEC ait une réponse à son courrier. M. le Maire lui indique qu'il l'aura dans les délais administratifs. Il rappelle qu'un rendez-vous a déjà été proposé à ce monsieur qui a refusé. M. Philippe PAQUIS évoque un conflit d'intérêt ; cette personne souhaite l'arbitrage du Maire. M. le Maire confirme que réponse sera faite

M. Philippe PAQUIS évoque le déplacement d'une délégation de Laruns (Pyrénées-Atlantiques), le 4 juin prochain. Il demande si c'est officiel et si les associations locales sont invitées. Mme Sylvie LESUEUR indique que ce n'est pas officiel, qu'il s'agit d'une rencontre du Comité de Jumelage avec les Larunsois. Tout le monde peut s'inscrire via le Comité de Jumelage.

M. le Maire, avant de lever la séance, rappelle certaines règles du déroulement des Conseils Municipaux en séance publique. Il ne doit pas y avoir de communication entre le public et les Conseillers. Lors des prochaines séances, il mettra les procédures en place afin de rétablir le bon ordre et le respect des règles.

NUMÉROTATION DÉLIBÉRATIONS

N° 16-047	Création comité consultatif « Observatoire Économique et Social »
N° 16-048	État des besoins en maîtres-nageurs sauveteurs saison 2016
N° 16-049	Nettoyage saisonnier des plages . création des postes
N° 16-050	Participation à l'Amicale du Personnel Communal pour le Comité National d'Action Sociale
N° 16-051	Programme de travaux 2016 forêt communale sous régime forestier
N° 16-052	Contrat de prêt à usage ou commodat mise à disposition d'un terrain communal pour des jardins partagés
N° 16-053	Contrat de prêt à usage ou commodat mise à disposition d'un terrain communal pour des activités d'éducation canine
N° 16-054	Acquisition d'une parcelle au titre de la jonction de la piste cyclable bourg-océan avec l'agglomération

SIGNATURES DU COMPTE-RENDU PAR LES ÉLUS

Prénom . Nom	Présence	Pouvoir	Signature
Jésus VEIGA	X		
Martial ZANINETTI	-	Martine ANDRIEUX	

Martine ANDRIEUX	X		
Jean-Louis CORREIA	X		
Annie FAURE	X		
Alain PLESSIS	X		
Martine DUBERNET	X		
Jean BABINOT	-	-	
Jean-Pierre DEYRES	X		
Annick CAILLOT	-	-	
Jean-Claude MANDRON	X		
Christiane BROCHARD	-	Jésus VEIGA	
Jean-Pierre SEGUIN	X		
Frédéric MOREAU	-	Martine DUBERNET	
Bénédicte PITON	X		
Sylvie LESUEUR	X		
Sonia MEYRE	X		
Hélène PETIT	X		
Jean-Marie LABADIE	-	-	
Didier DEYRES	-	Philippe PAQUIS	

Sophie BRANA	-	Isabelle FORTIN	
Philippe PAQUIS	X		
Isabelle FORTIN	X		